



Offre d'emploi – publication interne et externe

Responsable du pôle jeunesse (H/F)

Médiathèque du Marsan

Employeur : Agglomération de Mont de Marsan (Landes/40)

Filière/qualification du poste : Filière culturelle territoriale, catégorie B

Groupe de fonction : MP2

Prise de poste : dès que possible

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Mont de Marsan agglomération, forte de 18 communes, mène une politique culturelle ambitieuse où la lecture publique occupe une place importante.

Troisième médiathèque d'Aquitaine, la Médiathèque du Marsan regroupe quelques 100 000 livres, 12 000 CD musicaux, 6 000 DVD, 32 postes informatiques ainsi qu'un auditorium de 120 places.

Elle compte 25 agents, elle est constituée de quatre pôles (Adulte, Jeunesse, Arts Musique & Cinéma, Multimédia). Le pôle jeunesse est constitué de 7 agents.

Dans le cadre de la conduite de projets structurants pour la médiathèque, le poste peut être amené à évoluer.

ACTIVITES ET MISSIONS

1 / Missions de pilotage et encadrement du Pôle Jeunesse

- Participer au pilotage des orientations stratégiques de la médiathèque
- Participer à la préparation budgétaire du pôle et au suivi d'exécution des budgets
- Évaluer les agents placés sous sa responsabilité hiérarchique directe, contribuer à la gestion du personnel et des carrières
- Gérer les activités, répartir les activités entre les agents, fixer les priorités en fonction des moyens alloués

2 / Missions de gestion et valorisation des collections Jeunesse, la médiation entre les ressources et les usagers

- Analyser les besoins de la population à desservir et les demandes du public
- Définir et mettre en œuvre la politique documentaire du pôle en cohérence avec les missions de la médiathèque
- Garantir la constitution, la sélection, le circuit de traitement et de signalement des collections sur tous supports
- Garantir la communication des ressources documentaires, la promotion et la valorisation des collections

3 / Missions d'accueil, d'animation et d'action culturelle du pôle

- Participer au développement de l'offre de services aux usagers
- Contribuer à l'organisation et au suivi des dispositifs d'accueil
- Initier et enrichir les partenariats avec les structures éducatives et culturelles
- Organiser l'accès aux services et l'information des publics à l'échelle du Pôle
- Proposer des activités d'action culturelle et de valorisation, et les mettre en œuvre en relation avec les partenaires extérieurs
- Prendre part à l'accueil des publics aux différents postes d'accueil : conseil, formation, inscription, prêt-retours

EXIGENCES ET CONTRAINTES

- Poste à temps complet, du mardi au samedi, incluant une nocturne jusqu'à 20h le jeudi par quinzaine
- 39 heures hebdomadaires, 25 jours de congés annuels + 2 jours de congés fractionnés + 22 jours RTT

PROFIL RECHERCHE

Savoirs et savoirs – faire

BAC+2 au minimum, Formation en Métiers du livre fortement appréciée.

Expérience indispensable en bibliothèque de Lecture publique.

- Connaissance de la bibliothéconomie, de l'environnement professionnel, bibliothèques et édition
- Médiation culturelle et médiation documentaire
- Connaissance de l'organisation administrative des intercommunalités

Savoirs être

- Être dynamique et créatif
- Aimer le travail en équipe, l'esprit collaboratif
- Aisance à l'oral, goût du dialogue
- Savoir animer et dynamiser des réunions
- Confidentialité, discrétion et devoir de réserve

CANDIDATURE

Veillez adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à l'attention de :

Monsieur le Président de l'Agglomération de Mont de Marsan

575 avenue Foch

40 000 Mont de Marsan

ou par mail : recrutement@montdemarsan-agglo.fr

Date limite de réception des candidatures : 10/04/2023

Renseignements sur le poste : Médiathèque du Marsan Tél. : 05.58.85.27.17

Isabel Guerra-Maisonnave, Directrice adjointe

Candidature interne

Un changement d'affectation dans le cadre d'une mobilité interne peut entraîner un changement de groupe de fonction, ce dernier étant lié au niveau de responsabilité et fonctions exercées par l'agent sur son poste, et donc du montant du régime indemnitaire perçu (IFSE, NBI, ou autre(s) prime(s) ou indemnité(s) spécifique(s) liées au poste)